

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL BOUXIERES-AUX-CHENES

Date : 9 mars 2020

(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Etaient présents

- | | |
|---------------------|----------------------|
| - CLAUDE Claudyne | - HENNICK Nicole |
| - ABA PEREA Carole | - FAUCHEUR Dominique |
| - BERTIN Christiane | - TISSERAND André |
| - REMY Chantal | - CHARDIN Nathalie |
| - BONCOURT Julien | - DONO Daniel |
| - MARQUETTE Betty | |

Absents excusés : MONTFERRAN Christophe, GERARD Sylvain

Absents non excusés : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert

Le pouvoir de MONTFERRAN Christophe a été donné à BONCOURT Julien,

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte Administratif 2019
2. Approbation du Compte de Gestion 2019
3. Affectation du résultat
4. Télétravail
5. Convention entretien bâtiments scolaires
6. Renouvellement carte bancaire
7. Jeunesse au Plein Air
8. Salle sous l'église
9. Ajout domaine communal
10. Vente parcelle rue du Plateau

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

1. Approbation du Compte Administratif 2019

Madame REMY Chantal, adjointe chargée des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal pour examen, le compte administratif communal 2019. Après une présentation détaillée des lignes budgétaires, le Conseil Municipal — hors la présence de Mme le Maire — et sous la présidence de Monsieur André TISSERAND, doyen de l'assemblée, a voté le compte administratif de l'exercice 2019 par **10 voix pour et deux abstentions** (FAUCHEUR Dominique et TISSERAND André)

- Section de fonctionnement : total dépenses 702 887,70 € Total recettes : 1 055 555,78 € (dont excédent reporté 164 705,71 €)
- Section d'investissement : total dépenses 328 865,91 € Total recettes : 666 734,85 € (dont excédent reporté 145 256,04 €)

Section d'investissement, reste à réaliser à reporter en 2020 : 224 000 € (dont 313 000 € en dépenses et 89 000 € en recettes)

2. Approbation du Compte de Gestion 2019

Après avoir voté préalablement le Compte Administratif, il convient de voter le compte de Gestion. Ce dernier est comptablement le même que le CA mais est établi par la trésorerie.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal a **voté le compte de gestion à l'unanimité.**

3. Affectation du résultat 2019

Suite à l'adoption du CA et du Compte de Gestion, l'affectation du résultat a été approuvée à l'unanimité comme suit :

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- un excédent de fonctionnement de	187 962.37
- un excédent reporté de •	164 705.71
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	352 668.08
- un excédent d'investissement de :	337 868.94
- un déficit des restes à réaliser de :	224 000.00
Soit un besoin de financement de •	113 868.94

DÉCIDÉ d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit:

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	352 668.08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	352 668.08

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 337 868.94

4. Télétravail

Le télétravail est un mode d'organisation du travail réservé au personnel administratif, dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle.

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 détermine ses conditions d'exercice.

Entre autres, la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine. Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Adopté à l'unanimité

5. Convention entretien bâtiments scolaires

La communauté de communes propose aux communes accueillant des sites scolaires/périscolaires la mise en place d'une convention de prestations de service qui permettra à leur(s) agent(s) technique(s) d'assurer l'entretien technique courant des bâtiments scolaires et périscolaires d'intérêt communautaire du territoire.

Les sites concernés sont les écoles maternelles, élémentaires, les restaurants scolaires et accueils périscolaires listés dans l'annexe 2 de la délibération définissant l'intérêt communautaire, n°168-09-18 (ci-jointe)

La convention proposée est d'une durée de 3 ans, résiliable, et prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Les interventions confiées aux agents communaux via cette convention résiliable, relèvent de l'entretien technique courant.

Les autres interventions restent réalisées par la communauté de communes

La communauté de communes rembourse aux communes ayant conventionné :

- Un forfait de 30 €/heure d'intervention (destiné à couvrir les charges de personnel, les frais de déplacement, l'amortissement des matériels)
- Les fournitures en rapport direct avec les interventions (visa préalable des achats supérieurs à 100€) ;
- Les demandes de remboursement des communes, auront lieu une fois par an, en décembre.

Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement carte bancaire

Le conseil municipal a décidé de doter la Commune de BOUXIERES AUX CHENES d'un outil de commande de solution de paiement des fournisseurs et décidé ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe des solutions Carte achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne a été mise en place au sein de la commune en 2017 est arrivée à échéance. Nous devons donc la renouveler.

Adopté à l'unanimité

7. Jeunesse au Plein Air

Considérant la volonté du Conseil Municipal de promouvoir les séjours en centre de vacances, espace d'éveil et d'éducation à la citoyenneté et d'en favoriser l'égal accès à tous les enfants et adolescents, il est proposé

- ✓ De s'associer au dispositif « Aide au départ en Centre de Vacances » mis en place par l'Association Jeunesse au Plein Air
- ✓ D'approuver les modalités techniques et financières de mise en œuvre en octroyant, comme les années précédentes, une aide à JPA sous forme de subvention d'un montant de 160 euros par enfant sur le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} départ et suivants.

Adopté à l'unanimité

8. Salle sous l'église

Considérant la volonté du Conseil Municipal de réglementer l'occupation de la salle sous l'église suite au contrôle du Service Départemental d'Incendie et de Secours 54.

Madame le Maire propose que cette salle soit déclarée en type d'accueil L5, permettant d'accueillir 50 personnes maximum. Une convention devra être signée entre la commune et l'affectataire qui lui-même conventionnera avec les éventuels occupants de la salle.

Adopté à l'unanimité

9. Ajout domaine communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de vendre la parcelle voisine à la AA 477.

Le propriétaire de la parcelle AA 477, jouit depuis plus de 20 années d'un bout de domaine communal.

Il a été présenté au conseil municipal le souhait de ce propriétaire d'acquérir ce terrain dans la mesure où celui-ci faisait border le terrain.

Le propriétaire de la parcelle AA 477 ayant accepté de prendre à sa charge le bornage, il convient donc d'autoriser la vente à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

10. Vente parcelle rue du Plateau

La parcelle AB 312 sise sentier des Greffins apparaît sur le cadastre comme une parcelle à part entière. En réalité celle-ci fait partie de la voirie de la rue, il convient donc de prendre une délibération afin que cette parcelle soit intégrée dans le domaine communal.

Adopté à l'unanimité

Levée du conseil à 21h40

La secrétaire de séance

Le Maire

Chantal REMY

Claudyne CLAUDE